



Résolution de la CES pour une stratégie européenne efficace de lutte contre la pauvreté

Adoptée lors de la réunion du Comité exécutif des 19 et 20 novembre 2025

Depuis 2019, la CES plaide en faveur d'une [stratégie européenne](#) forte [de lutte contre la pauvreté](#), qui servirait de cadre global à des initiatives cohérentes et ambitieuses visant à éradiquer la pauvreté et à garantir une économie sociale de marché équitable. Le contrat social renouvelé de l'UE doit être fondé sur la paix, la justice sociale et la dignité du travail.

Afin de répondre aux ambitions de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté (SLP), la CES appelle à la mise en œuvre cohérente et efficace des mesures déjà identifiées et des nouvelles mesures, ainsi qu'à l'allocation des ressources nécessaires pour des emplois de qualité, le progrès social et la lutte contre la pauvreté dans le prochain CFP.

Il est temps de prendre des mesures concrètes pour garantir le plein respect des droits humains et sociaux et éliminer la pauvreté, comme l'a précisé la [CES lors de l'audition des partenaires sociaux et dans son appel à contributions en ligne](#).

La CES demande donc instamment que la SLP englobe :

- Un **engagement effectif accompagné d'initiatives fortes pour mettre fin à la pauvreté au travail**, en garantissant des augmentations salariales, des salaires minimums légaux plus élevés et des négociations collectives plus fortes. La CES demande également une application plus efficace de la législation pour lutter contre le travail non rémunéré, ainsi qu'une action de l'UE pour lutter contre l'exploitation extrême et le travail précaire et incertain ;
- **Une feuille de route et des mesures ambitieuses en faveur de l'emploi de qualité**, prévoyant les initiatives législatives et les investissements nécessaires pour créer des emplois de qualité dans toutes les régions et tous les secteurs, [renforcées par une politique industrielle renouvelée](#) visant à soutenir la croissance et la convergence socio-économique ascendante. Des mesures législatives doivent être adoptées afin d'améliorer les conditions de travail et la qualité des emplois dans tous les secteurs et toutes les régions (ANNEXE), afin de garantir que personne, à aucun stade de sa vie, ne reste vulnérable malgré le fait qu'il ait un emploi (ANNEXE), et de garantir une protection sociale équitable, efficace et solidaire grâce à des prestations adéquates en cas de besoin ;
- **La mise en œuvre intégrale du SEDS**. La CES appelle à une mise en œuvre ambitieuse et holistique des trois chapitres du SEDS, en rendant chaque droit effectif pour tous **dans une approche fondée sur le cycle de vie**, notamment grâce à **des seuils minimaux solides de droits effectifs et à des mesures visant à garantir l'amélioration des conditions de vie et de travail**. La CES



demande que les ressources nécessaires soient prévues dans le futur CFP. (Voir [CES](#), [CES 2020](#) et [2025 Contribution de la CES au nouveau plan d'action pour poursuivre la mise en œuvre du SEDS](#)) ;

- Des mesures fortes pour lutter contre les inégalités, **condition essentielle pour combattre et prévenir la pauvreté**. Des millions de personnes vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté sont toujours exclues d'une éducation de qualité et de l'égalité des chances, y compris pour leurs enfants, ce qui perpétue la ségrégation sociale et la pauvreté intergénérationnelle (voir ANNEXE). Des outils de redistribution tels que la fiscalité progressive et la protection sociale universelle et publique permettraient à une plus grande partie de la société de bénéficier et de partager une croissance inclusive, ce qui se traduirait par une cohésion sociale et une compétitivité accrues. Le modèle social de l'UE est également **essentiel à la réussite économique de l'UE** ;
- Le rôle central des partenaires sociaux dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des investissements visant à éliminer la pauvreté, grâce à des mécanismes participatifs efficaces ;
- Des mesures adaptées pour lutter contre les vulnérabilités socio-économiques, dans le cadre de plans d'inclusion intégrés coordonnant les politiques actives en matière d'emploi et les politiques sociales (voir les conclusions des syndicats dans l'ANNEXE). Les priorités doivent se concentrer sur les enfants, les jeunes, les personnes handicapées (voir ANNEXE), les personnes atteintes de maladies chroniques (par exemple, le VIH, le cancer, etc.), les personnes issues de l'immigration et celles qui sont victimes de toute forme de discrimination (intersectionnelle). La CES demande une analyse systématique de la pauvreté due au manque d'accès à l'emploi pour ces groupes, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des législations et des politiques en matière de prévention de la pauvreté au niveau européen et national. Des ressources fiscales doivent être disponibles pour inverser les tendances actuelles. Les femmes, qui ne constituent pas un « simple groupe » mais la moitié de la population de l'UE, sont confrontées à des désavantages persistants qui nécessitent des interventions politiques connues de longue date et une nouvelle stratégie ambitieuse en matière d'égalité entre les femmes et les hommes après 2025.
- Des services publics universels de haute qualité et des États providence. La protection sociale et les services publics réduisent les inégalités et l'impact de la pauvreté. Les stratégies budgétaires doivent permettre aux États membres de garantir ces stabilisateurs économiques et sociaux, et l'UE doit fournir un financement efficace aux territoires confrontés à des désavantages structurels. La CES demande que les recommandations du [groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'État-providence dans l'UE](#) soient intégrées dans les politiques européennes et nationales, que leur impact sur les objectifs en matière de pauvreté soit suivi et que les ressources financières nécessaires aux services publics et sociaux nationaux soient garanties par le biais du semestre européen.
- **Des dispositions adéquates en matière de revenu minimum** pour tous, garanties par une directive (ANNEXE). Le droit de vivre dans la dignité et l'inclusion nécessite un accès universel à des services essentiels adéquats : logement, revenus adaptés au coût de la vie, y compris après la retraite, santé et soins de longue durée. Les indicateurs permettant d'évaluer et de répondre aux besoins des personnes doivent être mis à jour afin de prendre en compte l'accès aux services essentiels, au logement (réponses de la CES aux consultations publiques), à l'aide sociale et aux services sociaux, compte tenu



de leur [impact sur l'efficacité des seuils minimaux](#), en particulier pour [les personnes âgées](#) ou vulnérables ;

- Interventions politiques et ressources fiscales pour investir dans le capital humain. Les budgets de l'UE et des États membres doivent soutenir la formation, l'intégration sur le marché du travail, le maintien dans l'emploi, le vieillissement actif, la solidarité intergénérationnelle, les services publics de l'emploi et les transitions de carrière. La CES continuera à plaider en faveur d'une gouvernance économique européenne et d'un semestre aligné sur les objectifs de la SLP. L'utilisation systématique de l'évaluation de l'impact distributif pour toutes les recommandations politiques doit être adoptée. Le tableau de bord social et le cadre de convergence sociale (voir [les contributions de la CES pour 2025](#)) doivent être mis à jour : introduire des indicateurs de qualité de l'emploi basés sur la définition de la CES des emplois de qualité ; [mettre à jour](#) la méthodologie [du seuil de pauvreté](#) afin d'y intégrer l'inflation et les coûts du logement ; adopter des méthodologies dans le nouveau plan d'action du SEDS afin d'évaluer les progrès interdépendants en matière d'inclusion sur le marché du travail, de qualité de l'emploi et de protection sociale efficace et adéquate – en particulier les pensions – en suivant des modèles tels que [SociAll 2024 de la CES](#).

La stratégie d'action sociale de l'UE doit éclairer les cadres politiques et législatifs et les orienter de manière cohérente vers la réalisation des objectifs dès que possible.



Annexe I

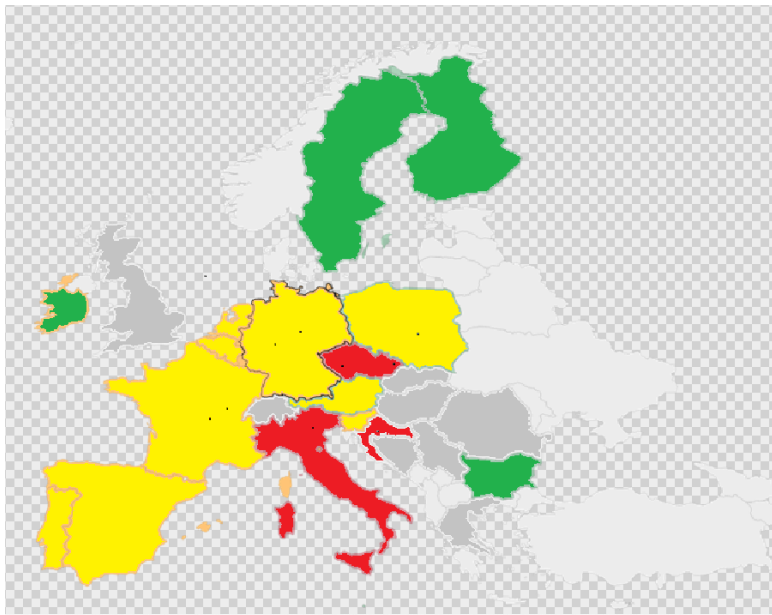
Analyse de la CES des mesures prises par les États membres pour soutenir l'inclusion sur le marché du travail et favoriser/ permettre la protection sociale

Il est essentiel de bien cerner le contexte de la future stratégie européenne de lutte contre la pauvreté afin de cibler les mesures qui permettront d'atteindre les objectifs ambitieux proposés par la présidente von der Leyen.

La CES a exprimé son point de vue détaillé sur la stratégie à venir lors de l'audition consacrée aux partenaires sociaux organisée en ligne par la CE à la mi-octobre 2025. Les délégués de la CES présents à l'audition sont pour la plupart d'accord avec l'évaluation préliminaire faite par la CE sur les causes profondes de la pauvreté : entre autres, il est primordial de veiller à ce que le travail protège les personnes de la pauvreté dans tous les cas, tandis que des prestations sociales efficaces doivent fournir un filet de sécurité adéquat et efficace à ceux qui ne peuvent pas travailler. La CE souligne à juste titre que le chômage, la précarité et la mauvaise qualité des emplois sont les principales causes de la pauvreté, qui touche notamment les ménages à faible intensité de travail. La CES a souvent fait remarquer que le travail ne doit pas seulement prévenir la pauvreté, mais aussi permettre aux travailleurs et à leurs familles de s'épanouir et d'espérer un avenir meilleur et l'inclusion sociale.

En 2024 et 2025, la CES a mené une série d'enquêtes dans toute l'UE, demandant à ses affiliés de donner leur avis structuré sur : le niveau de satisfaction concernant la mise en œuvre de la recommandation sur l'accès à la protection sociale pour les travailleurs et les indépendants ; la consultation de la CES sur le cadre de convergence sociale de l' (avril 2025) ; les mesures prises par les États membres pour soutenir les personnes sous-représentées sur le marché du travail. Les enquêtes ont permis de mettre en évidence l'avis collectif de la CES sur les systèmes de protection sociale et d'activation dans l'UE, en identifiant les bonnes pratiques, les défis et les recommandations.

En 2024-2025, les membres du Comité de protection sociale et des pensions se sont notamment engagés dans une action dans le cadre du projet SociAll de la CES, visant à **évaluer le niveau de satisfaction des syndicats quant à la mise en œuvre nationale des régimes de revenu minimum**. Les résultats de l'enquête, révisés au sein du groupe de répondants, ont donné lieu à la synthèse suivante :



La carte présente une vue d'ensemble de la situation dans l'UE du point de vue des syndicats : en ROUGE, les situations où il n'existe pas de MIS : Croatie, République tchèque, Italie ; en JAUNE, les situations où un MIS est en place mais n'est PAS SATISFAISANT : Autriche, Belgique, France, Allemagne, Pologne, Portugal, Saint-Marin, Slovénie, Espagne, Pays-Bas, Luxembourg ; en VERT, les situations où un MIS est en place et est SATISFAISANT : Bulgarie, Finlande, Irlande, Malte, Suède.

	MIS to prevent from poverty and social exclusion Present/not present	Adequacy Y/N	Effectiveness Y/N	Coverage Y/N	Take-up rate H/L	Overall satisfactory/ Overall non-satisfactory
AUSTRIA	Present	Adequate	Ineffective	Universal	High take-up rate	Not satisfactory
BELGIUM	Present	Not adequate	Ineffective	Universal	Low take-up rate	Not satisfactory
BULGARIA	Present	Adequate	Effective	Universal	High take-up rate	Overall satisfactory
CROATIA	Not present					
CZECH REPUBLIC	Not present					
FINLAND	Present	Adequate	Effective	Universal	Low take-up rate	Overall satisfactory
FRANCE	Present	Not adequate	Effective	Low coverage and inclusiveness	Low take-up rate	Not satisfactory
GERMANY	Present	Not adequate	Effective	Low coverage and inclusiveness	High take-up rate	Not satisfactory
IRELAND	Present	Not adequate	Effective	Universal	High take-up rate	Overall satisfactory
ITALY	Not present					
LUXEMBOURG	Present	Not adequate	Ineffective	Low coverage and inclusiveness	High take-up rate	Not satisfactory
MALTA	Present	Adequate	Effective	Universal	Low take-up rate	Overall satisfactory
POLAND	Present	Adequate	Ineffective	Low coverage and inclusiveness	Low take-up rate	Not satisfactory
PORTUGAL	Present	Not adequate	Effective	Low coverage and inclusiveness	Low take-up rate	Not satisfactory
SAN MARINO	Present	Not adequate	Ineffective	Low coverage and inclusiveness	Low take-up rate	Not satisfactory
SLOVENIA	Present	Not adequate	Effective	Universal	High take-up rate	Not satisfactory
SPAIN	Present	Not adequate	Ineffective	Universal	Low take-up rate	Not satisfactory
SWEDEN	Present	Adequate	Effective	Universal	High take-up rate	Overall satisfactory
THE NETHERLANDS	Present	Not adequate	Ineffective	Universal	High take-up rate	Not satisfactory



Le tableau ci-dessus présente l'évaluation plus détaillée du MIS par pays réalisée par les syndicats, sur la base de la conformité des systèmes avec les principes adoptés dans la résolution 2020 de la CES sur le MIS.

Une deuxième enquête a été menée au printemps 2025, dans le cadre de l'EMCO-PAG, lorsque le Comité de la protection sociale a demandé aux représentants des États membres d'exprimer leur évaluation des **mesures nationales prises dans une série de domaines**. Cet exercice a servi à élaborer le rapport thématique annuel du SPC.

À l'époque, la CES avait regretté que les partenaires sociaux aient été exclus de cette évaluation, comme s'ils ne participaient pas activement à ces mesures d'activation, à leur conception et surtout à leur mise en œuvre réussie. L'enquête a donc été menée de manière autonome par la CES via les membres du SPPC. Chaque organisation syndicale a été invitée à répondre aux mêmes questions et sous-questions que les représentants gouvernementaux, concernant l'état de mise en œuvre, l'efficacité et le degré de satisfaction à l'égard des initiatives nationales prises.

Les réponses au questionnaire ont révélé un niveau généralement faible de mise en œuvre/efficacité/satisfaction des mesures prises jusqu'à présent, qui ne couvrent que des cas ponctuels ou ne sont pas pleinement intégrées dans le cadre politique global ; il existe donc une marge d'amélioration significative. En particulier, il est apparu que les régimes de revenu minimum (MIS) étaient insuffisants et peu couverts, que les liens entre la protection sociale et l'activation étaient faibles et que les risques de pauvreté persistaient parmi les groupes d' s vulnérables, alors que les politiques d'activation devraient être intégrées dans des systèmes de protection sociale fondés sur l'adéquation, l'accessibilité et le droit à un travail de qualité.

Les résultats des deux enquêtes sont importants pour les objectifs de la SAP de l'UE, car ils appellent à l'adoption d'une approche holistique et efficace, fondée sur :

- une révision complète des systèmes de protection sociale et d'activation en Europe, alignée sur le SEDS et les objectifs de réduction de la pauvreté ;
- la refonte du MIS en tant que droits universels et subjectifs ;
- l'interopérabilité totale entre les systèmes nationaux et régionaux ;
- la nécessité de mécanismes d'ajustement dynamiques indexant le MIS sur le coût de la vie ;
- la révision des seuils de cotisation afin d'inclure tous les travailleurs (même informels) dans la couverture légale des prestations et droits sociaux adéquats de toute nature ;
- des investissements massifs dans les services d'accompagnement tels que la garde d'enfants, les transports et l'accès au numérique.

D'une manière générale, les syndicats reconnaissent les modestes progrès réalisés dans l'alignement des systèmes nationaux sur les objectifs sociaux de l'UE, mais avertissent que **des stratégies d'activation fragmentées et sous-financées risquent d'aggraver les inégalités**. La CES appelle à un engagement renouvelé au niveau de l'UE en faveur d'un revenu minimum adéquat, d'emplois de qualité et d'un accès universel à la protection sociale. Une véritable activation passe par une protection sociale qui donne aux personnes les moyens d'agir, en leur garantissant la sécurité et les services dont elles ont besoin pour participer au marché du travail dans la dignité. En particulier :

- Une stratégie européenne efficace de lutte contre la pauvreté doit placer **l'emploi de qualité au cœur de ses préoccupations**. Sans intégrer la qualité dans l'emploi, les efforts visant à réduire la pauvreté risquent de rester superficiels, car de nombreuses personnes pourraient encore se retrouver piégées dans des emplois précaires ou mal rémunérés. Pour la CES, des «



emplois de qualité » signifient de bons salaires, la sécurité de l'emploi grâce à des contrats de travail standard et l'accès à la protection sociale, des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, de bonnes conditions de travail dans des lieux de travail sûrs et sains, un temps de travail raisonnable permettant un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que la représentation syndicale et le droit de négociation. Un emploi qui ne répond pas à l'un ou plusieurs de ces critères peut exposer les personnes à la pauvreté, même si elles ont « un travail ».

- Le paquet « emplois de qualité » doit inclure **des initiatives législatives** telles qu'une directive sur la transition juste (anticipation du changement, formation pendant les heures de travail), une réglementation des intermédiaires du travail avec responsabilité conjointe, une directive traitant des risques psychosociaux et du harcèlement en ligne, une directive sur l'IA sur le lieu de travail appliquant le principe du « contrôle humain », une directive sur le télétravail / droit à la déconnexion, le renforcement des normes en matière de négociation collective et de démocratie sur le lieu de travail, des règles en matière de marchés publics subordonnées au respect des droits des travailleurs et l'interdiction des contrats zéro heure et des stages non rémunérés. En matière d'investissement, la CES demande la création d'une facilité d'investissement de l'UE pour des emplois de qualité et des transitions justes, des conditions sociales plus strictes pour les financements publics et la relance de la capacité budgétaire de l'UE afin de soutenir les États membres.
- La lutte contre la pauvreté nécessite **des services publics de l'emploi solides et dotés de ressources suffisantes** afin de garantir un accès équitable aux opportunités du marché du travail, en particulier pour les groupes défavorisés. Des SPE solides sont essentiels pour mettre en œuvre des politiques actives du marché du travail, fournir un soutien adapté aux groupes vulnérables et accompagner les travailleurs dans leurs transitions professionnelles. Comme l'a souligné la CES, renforcer les SPE signifie restaurer la capacité perdue après la crise de 2008, garantir un financement adéquat et assurer la participation des syndicats à la prise de décision. En renforçant les SPE, l'Europe peut offrir aux travailleurs de véritables filets de sécurité et des voies d'accès à des emplois de qualité, rendant ainsi les stratégies de lutte contre la pauvreté plus efficaces et durables.
- **Garantir la pleine inclusion des personnes handicapées sur le marché du travail** doit être l'une des pierres angulaires de la prochaine stratégie européenne de lutte contre la pauvreté. La CES, souligne que l'emploi de qualité pour les travailleurs handicapés ne peut reposer sur des mesures volontaires ou fondées sur la bonne volonté, mais nécessite des droits contraignants, un financement adéquat des services publics de l'emploi et le rôle actif des syndicats par le biais de la négociation collective et du dialogue social afin de garantir le droit à des aménagements raisonnables et à des stratégies de maintien dans l'emploi. L'égalité de rémunération dans les ateliers protégés, conformément à la convention collective applicable à l'activité du secteur, et une législation solide en matière de santé et de sécurité au travail sont essentielles pour prévenir l'exclusion, la pauvreté et la discrimination sur le lieu de travail. Dans le même temps, l'UE doit garantir la mobilité et l'égalité d'accès aux droits sociaux pour les personnes handicapées dans tous les États membres. Cela passe notamment par le renforcement de la carte européenne d'invalidité afin de garantir la portabilité des prestations. Il est également important de garantir que les travailleurs handicapés ne perdent pas leurs droits financiers lorsqu'ils accèdent à l'emploi, car ceux-ci sont destinés à contribuer aux coûts supplémentaires



liés à leur fonctionnalité. Des données fiables, des objectifs clairs en matière d'emploi et des mécanismes d'application plus stricts sont nécessaires pour suivre les progrès réalisés.